

NOTIFICATION AUX PARTIES

No. 2023/090

Genève, le 20 juillet 2023

CONCERNE :

Composition des groupes de travail intersessions du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes

1. Cette notification est publiée à la demande du Comité pour les animaux (AC) et du Comité pour les plantes (PC).
2. Lors de leurs 32^e et 26^e sessions, respectivement, le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes ont créé des groupes de travail intersessions chargés d'examiner les questions qui leur ont été soumises par la 19^e session de la Conférence des Parties.
3. La composition et le mandat de ces différents groupes de travail intersessions sont disponibles sur les pages suivantes :
 - [Groupes de travail intersessions du Comité pour les animaux](#)
 - [Groupes de travail intersessions du Comité pour les plantes](#)
 - [Groupes de travail intersessions conjoints du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes](#)
4. Pour le groupe de travail intersessions sur le commerce des coraux durs, le Secrétariat a publié la notification aux Parties [n° 2023/081](#) le 12 juillet 2023, à la demande du Comité pour les animaux, pour inviter les Parties, et plus particulièrement les pays qui possèdent des récifs coralliens, à exprimer leur intérêt à participer au groupe de travail intersessions du Comité pour les animaux sur le commerce des coraux durs, ainsi que pour inviter les spécialistes des coraux durs et autres parties prenantes à exprimer leur intérêt à contribuer aux travaux du groupe de travail.
5. Pour le groupe de travail intersessions sur les espèces d'arbres néotropicales, le Secrétariat a publié la notification aux Parties [n° 2023/083](#) le 17 juillet 2023, à la demande du Comité pour les plantes, pour inviter les Parties à exprimer leur intérêt à rejoindre le groupe de travail intersessions, notant que tous les États de l'aire de répartition des espèces d'arbres néotropicales sont invités à être membres du groupe de travail.